

CUVETTES DE RESSORTS DE SOUPAPES

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	1
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	2
ANNEXE	3
5. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	4
5.1. HISTORIQUE	4
5.2. DOCUMENTS CITÉS	4
5.3. EQUIVALENT À :	4
5.4. CONFORME À :	4
5.5. MOTS CLEFS	4

1.OBJET

La présente spécification a pour objet la définition des caractéristiques techniques auxquelles doivent répondre les 2 classes "DE CUVETTES DE RESSORTS DE SOUPAPES" suivantes.

- Classe 1 : Cuvettes fortement sollicitées.
- Classe 2 : Cuvettes normalement sollicitées.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences de la présente spécification doit être indiquée sur les documents par la désignation du produit, suivie de l'indice du document.

Exemple :

CUVETTE DE RESSORT DE SOUPAPE Classe 1 : STL S22 1138.

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ce document doit être accompagné du cahier des charges B20 0110 "FOURNITURES DE PIECES OU ENSEMBLES - PRESCRIPTIONS GENERALES".

CUVETTES DE RESSORTS DE SOUPAPES	S22 1138	2/4
---	-----------------	------------

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Documents	CARACTERISTIQUES	Expression des Résultats	EXIGENCES	
			Min.	Max.
	4.1 CUVETTES DE RESSORTS DE SOUPAPES FORTEMENT SOLLICITEES. Classe 1			
B53 1480	4.1.1 Matière : Acier	Nuance	12 CD4	
NF A 35-564 (Déc. 1983)	4.1.2 Traitement thermique		Carbonitruration (1) + trempe huile + revenu (2)	
B50 0310	4.1.3 Duretés			
	En surface	HV5 - HV20	650	750
	A coeur	HV5	310	425
B15 2220	4.1.4 Epaisseur de carbonitruration (2)			
	HV 0,3	EC 550	0,20	0,30
	4.1.5 Essai d'enfoncement (3) (Voir annexe)			
	Début de fissuration	N	20000	
	4.2 CUVETTES DE RESSORTS DE SOUPAPES NORMALEMENT SOLLICITEES. Classe 2			
B53 1223	4.2.1 Matière : Acier	Nuance	XC 18 ou XC 17	
NF A 35-551	4.2.2 Traitement thermique		Carbonitruration (1) + trempe huile + revenu (2)	
B50 0310	4.2.3 Duretés			
	En surface	HV5 - HV20	400	550
B15 2220	4.2.4 Epaisseur de carbonitruration			
	Lecture sur micrographie	ET		0,25
	4.2.5 Essai d'enfoncement (3) (Voir annexe)			
	Début de fissuration	N	15000	

(1) CARBONITRURATION : Le double passage pouvant entraîner des anomalies du type "Cavités", est formellement interdit.

(2) REVENU : Il doit être adapté pour obtenir les caractéristiques demandées.

(3) POUSSOIR :- Matière : Acier 12 à 20 CD4.

- Traitement : carbonitruré trempé. EC. 650 = 0,20 à 0,40 mm.
- Dureté superficielle : HV20 > 700.